

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelynne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité dans l'Yonne

ENV/2025/71

Conseil Communautaire du
29 septembre 2025

OBJET : Charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité dans l'Yonne
(Voir la charte en pièce jointe)

Par délibération du 26 septembre 2023, la Communauté de communes s'est engagée à porter le Projet alimentaire territorial (PAT) du Nord de l'Yonne avec les trois communautés de communes partenaires que sont la cc Gâtinais en Bourgogne, la cc Vanne et Pays d'Othe et la cc Yonne Nord.

Pour rappel, le PAT Nord de l'Yonne s'est construit dans cette première phase sur les axes suivants :

1. Renforcer et diversifier les filières agricoles locales.
2. Produire en protégeant les ressources naturelles.
3. Assurer une alimentation saine et durable pour toutes et tous.
4. Développer une coopération et une identité alimentaire locales.

Le Département de l'Yonne propose aux territoires icaunais une charte afin d'avoir à son échelle une démarche commune et coopérative sur la base des engagements suivants :

- Participer à la démarche d'un système alimentaire durable et résilient.
- Partager et mutualiser les informations relatives aux besoins et projets de mon territoire en matière d'agriculture et d'alimentation.
- Coopérer avec les partenaires signataires de la charte pour le développement d'actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation de tous les territoires du département de l'Yonne.
- Valoriser les actions du collectif et partager les retours d'expérience.

VU la délibération n° PAT/2023/77 du 26 septembre 2023 engageant la Communauté de communes du Jovinien dans un Projet alimentaire territorial du Nord de l'Yonne et la reconnaissance par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;

VU le Projet alimentaire territorial du Département reconnu de niveau 1 "PAT en émergence" par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation le 7 juin 2021 pour une durée de 3 ans prorogée d'1 an ;

VU le rapport du Président n°28 présenté par Monsieur Gilles ABRY ;

VU l'avis du conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT les enjeux partagés par les collectivités dont le Département, les chambres consulaires et l'Etat autour des sujets de l'alimentation locale ;

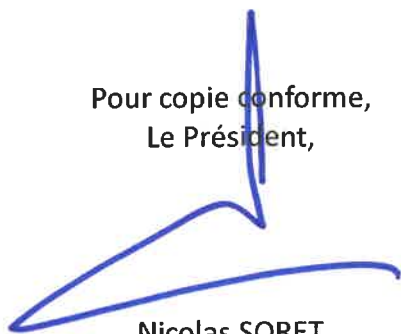
CONSIDÉRANT la nécessité de coopérer pour répondre à ces enjeux et de formaliser une gouvernance pour l'alimentation durable et de qualité dans l'Yonne ;

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

-APPROUVE les termes de la Charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité dans l'Yonne ci-jointe en annexe ;

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer la charte ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND